



Le dix juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Présents :

Maire : Bruno CHALAYER
1^{ère} Adjointe : Estelle VIRIN
2^{ème} Adjoint : François-Xavier LICTEVOUT
3^{ème} Adjoint : Georges MICHALET
Conseillers Municipaux : Vanessa CONTINI
Norbert FRANC
Marlène HERNANDEZ
Philippe REYNAUD
Emilie PION
Sandrine TEBIB

Absents excusés : Angélique PEREIRA

Absents : Marie-France PHILIPPE, Sébastien BOUGAMONT

Secrétaire de séance : François-Xavier LICTEVOUT

Autre(s) participant(s) : Thierry JUBEAU, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire demande de bien vouloir inscrire à de l'ordre du jour :

- **Demande de Subvention – Installer un système de sécurisation sur les espaces publics - Année 2025 - Conseil régional AURA**

SOMMAIRE :

Décisions

1	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 juin 2025Page 2
2	Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forez-EstPage 2
3	Contrat avec la Société Bouygues Energie & Services pour l'installation de caméras de vidéosurveillancePage 3
4	Demande de Subvention – Installer un système de sécurisation sur les espaces publics - Année - Conseil régional AURAPage 3
5	Consultation pour le choix d'un opérateur concernant l'aménagement de l'Ilot vertPage 4
6	Questions diversesPage 4

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 avril 2025

Approuvé à l'unanimité

2. Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forez-Est

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit des règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2026.

En application de ces dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- **une procédure de droit commun ;**
- **une procédure reposant sur un accord local.**

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

X la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune

X chaque commune dispose d'au moins un siège

X aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges

- Soit par accord local

Aux termes de l'article L5211-6-1 du CGCT, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, les communes peuvent, par accord obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse), bénéficier d'un maximum de 25 % de sièges supplémentaires en sus de l'application des règles du tableau et d'un siège minimum par commune.

Ce dispositif permet de bénéficier d'un maximum de 25 % de sièges supplémentaires à ceux attribués en application des points III et IV de l'article L5211-6-1 du CGCT susmentionnés.

- Soit, à défaut d'accord, selon les règles fixées aux II et III de l'article 9 de la loi du 16 décembre 2010 (nombre fixé en fonction de la population puis corrigé en fonction de la situation particulière de chaque EPCI). Dans ce cas, la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le représentant de l'Etat selon les modalités de l'article L5211-6-1, alinéas I et II.

S'agissant de la communauté de communes de Forez-Est, Monsieur le Maire précise que la répartition des délégués, à défaut d'accord, sera celle fixée par un arrêté de Monsieur le préfet avant le 31/10/2025 et qui correspondrait aux éléments mentionnés dans le tableau joint en annexe.

Il est précisé que le bureau communautaire tout comme le conseil des maires ont décidé de ne pas conclure d'accord local donc à défaut choisir la procédure de droit commun.

Nom des communes membres	Populations municipals 01-01-2025	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Veauche	8984	9
Feurs	8370	8
Montrond-les-Bains	5655	6
Chazelles-sur-Lyon	5507	5
Panissières	2882	3
Balbigny	2848	3
Bellegarde-en-Forez	2004	2
Avezieux	1693	1
Saint-André-le-Puy	1534	1
Bussières	1531	1
Cuzieu	1496	1
Civens	1450	1
Rozier-en-Donzy	1421	1
Poncins	1268	1
Violay	1210	1
Pouilly-lès-Feurs	1197	1

Saint-Cyr-les-Vignes	1077	1
Nervieux	1036	1
Saint-Médard-en-Forez	945	1
Saint-Martin-Lestra	926	1
Saint-Marcel-de-Félines	807	1
Cottance	753	1
Epercieux-Saint-Paul	745	1
Rivas	737	1
Vaille	680	1
Saint-Barthélémy-Lestra	675	1
Chambéon	653	1
Salvizinet	625	1
Saint-Laurent-La-Conche	559	1
Cleppé	555	1
Marclopt	550	1
Salt-en-Donzy	545	1
Mizérieux	537	1
Montchal	507	1
Néronde	482	1
Essertines-en-Donzy	479	1
Saint-Jodard	392	1
Sainte-Colombe-sur-Gand	386	1
Saint-Cyr-de-Valorges	311	1
Pinay	285	1
Jas	240	1
Saint-Agathe-en-Donzy	117	1
TOTAL	64654	71

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Contrat avec la Société Bouygues Energie & Services pour l'installation de caméras de vidéosurveillance

Monsieur le Maire explique la volonté d'installer un système de vidéoprotection performant, en capacité de soutenir les forces de l'ordre dans leurs démarches tout en assurant une meilleure sécurité sur la commune.

Le système sera installé sur les sites suivants :

- Bourg du village
- Futur rond-point
- Chemin des trois maisons
- Rue de Veauche
- Route de Cuzieu
- Entrée de village, venant de Craintilleux
- Chemin des Crozet

Cette opération est confiée à la société Bouygues Energies & Services, 4200 Saint Etienne

L'installation de ces installations techniques est estimée à 49 449.10 € HT. soit 59 338.92 € TTC.

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Demande de Subvention – Installer un système de sécurisation sur les espaces publics - Année 2025 - Conseil régional AURA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Installer un système de sécurisation sur les espaces publics » pour l'année 2025, avec la mise en place de caméra de protection.

Il explique la nécessité d'aménagements sécuritaires au bénéfice de la population et des forces de l'ordre.

Le coût des travaux est estimé 49 449,10 € HT.

Il s'agit de solliciter auprès de la Région Auvergne, Rhone-Alpes une subvention au titre du dispositif « Installer un système de sécurisation sur les espaces publics » - Année 2025, pour le montant de 25 000,00 €.

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Consultation pour le choix d'un opérateur concernant l'aménagement de l'Ilot vert

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments concernant l'appel à candidature pour l'aménagement de l'Ilot vert.

Un seul dossier a été reçu, présenté par la société NeoProm, 12 rue Dorine Bourneton 42160 Andrézieux-Bouthéon.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de la société NeoProm.

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6. Questions diverses : Pas de question diverse

Les travaux de l'école ont débuté.

La barrière sur le chemin entre le chemin des chênes et le parc de loisirs est installée.

Les calculatrices ont été remises aux élèves de CM2 passant en 6ème à la rentrée prochaine

Dates des prochains Conseils Municipal, 18h45, en mairie :

- Jeudi 11 septembre 2025

Séance levée à 20h00